

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 843-07**

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 avril 2026, le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté, par résolution et conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le projet de règlement suivant :

- Règlement 843-07 amendant le Règlement d'urbanisme durable de la Ville de Prévost afin de modifier les dispositions sur le stationnement et l'entreposage des véhicules récréatifs dans la zone T3-438

Cette démarche d'amendement est initiée afin de modifier les dispositions sur le stationnement et l'entreposage des véhicules récréatifs dans la zone T3-438, soit la rue du Clos-du-Petit-Mont, le tout dans le but d'autoriser le stationnement et l'entreposage des véhicules récréatifs.

Le présent projet de règlement est un acte assujetti en vertu de la *Politique de participation publique*.

Description du projet de règlement

Objet du règlement :

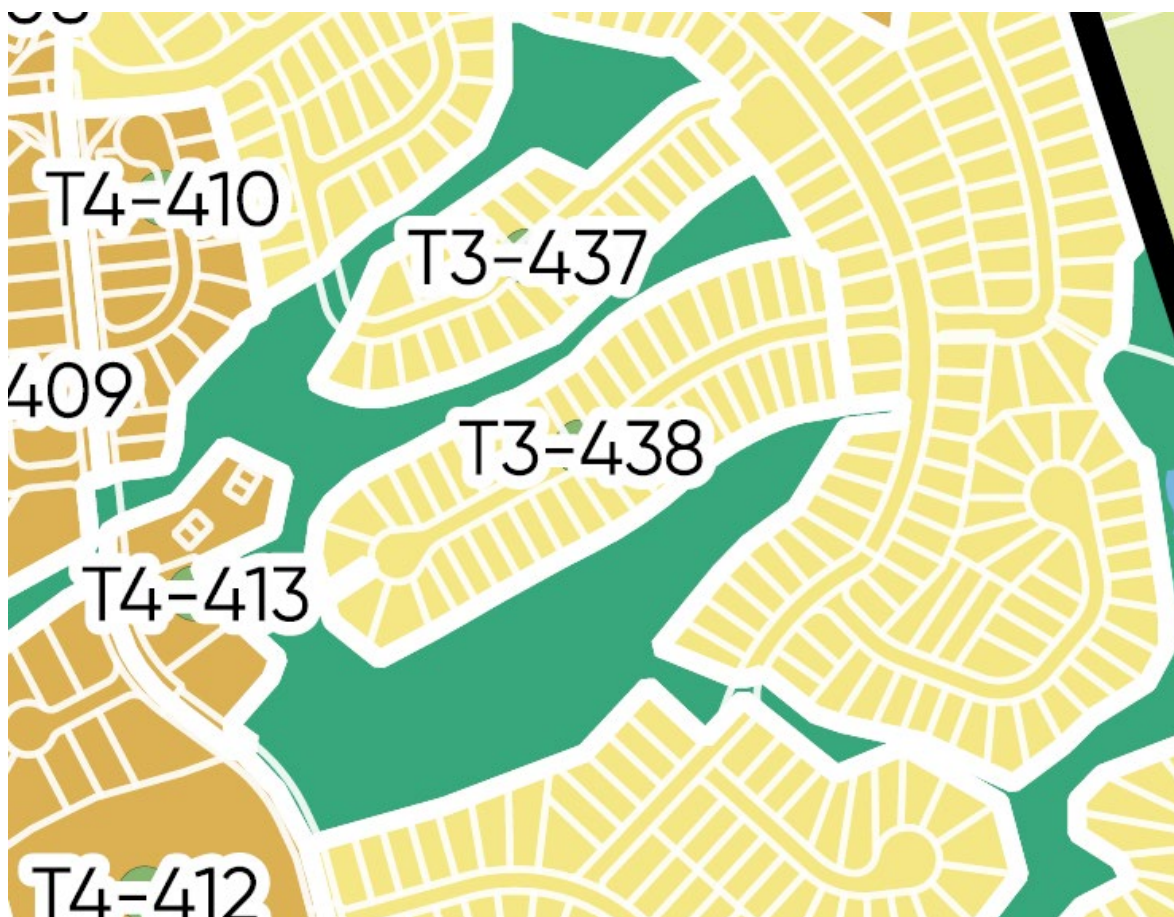
- Modifier les dispositions sur le stationnement et l'entreposage des véhicules récréatifs dans la zone T3-438

Territoire visé par le présent règlement

Les dispositions modifiées par ce règlement s'appliqueront dans la zone T3-438.

Carte de la zone visée

La zone T3-438 est la rue du Clos-du-Petit-Mont.



Mesures de participation publique

Conformément à la *Politique de participation publique*, seront appliquées pour cet acte assujetti, les mesures de participation publique suivantes : mesures d'information, mesures de consultation et mesures de rétroaction.

Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement

Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 843-07 aura lieu le **11 mai 2025 à 18 h30 à la Salle Saint-François-Xavier, situé au 994 rue Principale, à Prévost**. Ladite assemblée sera présidée par monsieur Paul Germain, maire.

Au cours de cette assemblée, des explications sur le projet de règlement et les conséquences de son adoption seront données et toutes les personnes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement pourront se faire

entendre.

Le projet de règlement peut être consulté auprès du Service des affaires juridiques situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle ou auprès du Service de l'urbanisme et du développement économique situé au 2945, boulevard du Curé-Labelle, pendant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ, CE 24 AVRIL 2026.

Me Caroline Dion, notaire
Directrice des affaires juridiques et greffière